



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2024-2901-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 29 JANVIER 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre,

le lundi 29 janvier

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 24 janvier 2024 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h05.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse

Pouvoirs : Eric Doyen à Matthieu Joly, Marielle Berlioz à Christelle Bernard, Patrice Fournier à Jean Papadopulo, Emilie Delwaulle à Cécile Gerey.

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Taux d'imposition 2024

Par délibération du 15 mai 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 39.57 %

TFPNB : 50.01 %

TH :14.25 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Suite à ces informations, le Conseil municipal, décide de conserver les taux d'imposition de 2023 soit :

TFPB : 39.57 %

TFPNB : 50.01 %

TH :14.25 %

Pour : 12

Abstention : 3 (J Delroise, S Comberousse, V Luxos)

Contre : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le 01 FEV. 2024
- publication et/ou notification le 01 FEV. 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

